

Réaliser des travaux d'entretien des végétaux Bloc 3 - BP AP

PARCOURS EN FORMATION CONTINUE ET EN APPRENTISSAGE

• standard *formation continue* : 157.5 heures et 105 heures en entreprise

• adapté : en fonction des acquis et des besoins

Code CPF: 13 219
Code RNCP 34 214

- formation certifiante évaluations des compétences en situations professionnelles au cours de la formation, réalisations professionnelles et entretiens d'évaluations
- tout public satisfaisant aux conditions d'admission au diplôme
 - accessible aux personnes en situation de handicap
- formation est dispensée en présentiel
 - interventions de professionnels au centre de formation
 - visites (parcs, jardins remarquables, etc.) et de salons professionnels
 - cours, autoformation, formation à distance, situations de travail, travaux de groupe...
- tarifs accessibles sur notre site internet
- entrée sur dossier et entretien individuel

L'ouvrier paysagiste chargé de travaux est amené à réaliser en complète autonomie à partir des consignes qui lui sont données les différents travaux paysagers liés aux végétaux. Il pratique la taille raisonnée des végétaux, pour accompagner d'abord leur formation, puis leur développement, en lien avec leurs potentialités et leurs fonctionnalités dans les espaces où ils sont plantés.

Dans un contexte socio-économique et environnemental où les enjeux liés au maintien de la biodiversité deviennent prégnants, ils supposent également la compréhension de la vie des sols, en particulier de leur processus de régénération. Ils appellent/intègrent des pratiques durables qui cherchent à optimiser le fonctionnement des écosystèmes et les services écosystémiques associés.

Diplôme de niveau 4 du ministère de l'Agriculture et de la Souveraineté alimentaire.





TAILLER LES VÉGÉTAUX EN RESPECTANT LEURS SPÉCIFICITÉS

Réaliser des travaux de taille liés à la conduite du végétal en agissant pour protéger et favoriser la croissance avec des techniques et des objectifs de taille adaptés au contexte.

TRAVAILLER ET AMÉLIORER LES SOLS EN PROTÉGEANT LA BIODIVERSITÉ

Réaliser des travaux de protection et d'amélioration des sols et de protection des végétaux par l'entretien des espaces enherbés. Réaliser le suivi et la lutte contre les bio-agresseurs et espèces invasives.

*Parcours individualisé, vous pouvez choisir de suivre un ou plusieurs modules

FINANCEMENT

Prise en charge de la formation : plusieurs modalités possibles en fonction de votre situation à l'entrée en formation.

Prenez contact pour étudier vos droits.

- Demandeur·euse d'emploi : allocation Pôle Emploi
- **Salarié.e** : mobilisation du Compte Personnel de Formation, dispositif Pro-A et autres dispositifs ...
- Travailleur·euse indépendant·e : mobilisation du Compte Personnel de Formation ou autres dispositifs...

ÉTAPES POUR CANDIDATER

- **1. Transmettre** un dossier de renseignements dûment complété (disponible sur notre site internet)
- 2. Être admissible au regard des conditions d'admission au diplôme et notamment :

 Justifier d'un diplôme de niveau 3 (CAP /BEP) ou avoir réalisé une classe de seconde

 OU avoir une expérience de 1 an dans le secteur professionnel ou 3 ans dans tout autre secteur

Pour définir votre parcours de formation nous vous proposerons un positionnement.











